



# Musique de Chambre



Qu'est-ce que le cours de musique de chambre ?

Contrairement à ce que son nom indique, le cours de musique de chambre ne se pratique pas en pyjama dans une chambre mais bien ici au Conservatoire Jean Lenain d'Auvellais.

Voici une courte définition de la musique de chambre : L'expression « musique de chambre » apparaît à la période baroque, les compositions qu'elle recouvre étant destinées à être jouées dans l'intimité des intérieurs de nobles ou d'amateurs fortunés. Une œuvre de musique de chambre est une composition musicale dédiée à un petit ensemble de cordes, bois, cuivres ou percussions dont chaque partie est écrite pour un seul instrumentiste. *(Source Wikipédia).*

Le cours de musique de chambre s'adresse donc à tous les élèves instrumentistes et chanteurs à partir du niveau Q1 (6<sup>ème</sup> année) qui ont le souhait de diversifier leur pratique instrumentale (ou vocale) en partageant leur passion avec d'autres musiciens. Cela permet d'aller à la rencontre des autres instruments et d'appréhender la diversité musicale d'une façon ludique et semi-collective.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à venir me rencontrer un samedi matin ou à vous rendre au secrétariat. Le cours de musique de chambre est comptabilisé comme deuxième période de cours.

En 2016/17, les cours se donnent à raison de 50 minutes par semaine les samedis matins entre 8h40 et 12h50. Les groupes sont formés à la rentrée en fonction du niveau des élèves, de leurs instruments et de leurs souhaits (style d'œuvre et de formation).

